



**Harmonie
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

Protéger la santé des individus et des écosystèmes pour un avenir durable

Contribution d'Harmonie Mutuelle pour le congrès d'ESS France– 12
et 13 Juin 2024

Mai 2024



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GR O U P E
vyv

Pour une santé
accessible à tous



Résumé : Les structures de l'ESS ont construit historiquement des droits et des protections pour répondre aux besoins sociaux émergents. Dans un contexte de changement climatique et de la nécessaire transition écologique juste, les défis environnementaux et sociaux à relever deviennent aujourd'hui majeurs. De nouvelles protections doivent être pensées et les capacités d'innovations sociales de l'ensemble des familles de l'ESS seront nécessaires pour construire demain, une société vivable mais surtout émancipatrice et heureuse, donc inventer de nouveaux droits pour davantage de justice.

Les mutuelles pourront contribuer à ces nouveaux combats. Après avoir contribué à préfigurer la sécurité sociale et à renforcer le droit à la protection de la santé, les mobilisations citoyennes, via le mutualisme, ouvrent des perspectives pour structurer de nouveaux domaines essentiels : elles apportent la construction de nouveaux droits, une organisation démocratique, la non-lucrativité et des modèles de solidarité.



Sommaire

1. Préambule	4
2. Propositions	
2.1 Inégalités de santé	6
2.2 Santé et développement durable	7
2.3 Santé au travail et changement climatique	8



1. PREAMBULE

L'évolution de l'économie, du climat, de la cohésion sociale nécessite de trouver une voie pour une projection confiante donnant l'envie de bâtir un futur désirable. La prise de conscience collective de devoir à la fois produire les efforts permettant d'atténuer la dérive climatique et de s'adapter aux conséquences du réchauffement actuel, s'ajoute aux défis depuis longtemps bien présents dans les esprits (vieillesse, emploi, système de santé, évolution technologiques, sociétales...).

L'une des caractéristiques de l'ESS est l'engagement de ses acteurs envers une protection sociale inclusive et durable, centrée sur le bien-être et la solidarité plutôt que sur la seule maximisation des profits. Les entreprises de l'ESS œuvrent chaque jour pour garantir l'accès à des services essentiels en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, d'énergie, d'alimentation... et lutter contre les inégalités croissantes, le changement climatique et les crises sanitaires.

L'ESS, et l'action mutualiste en particulier, doivent permettre de faire face aux enjeux de santé de notre temps. Il s'agit d'accompagner l'émergence d'une société post-carbone et plus respectueuse du vivant. Elle doit se donner comme **ambition d'agir sur « l'habitat » humain, afin que celui-ci soit le plus favorable possible à sa santé**. Un habitat pris au sens large d'un lieu d'existence et de vie, qui vise à la fois les dimensions naturelles et sociales (au sens produit des sociétés humaines) car elles sont indissociablement liées pour une vie agréable, épanouissante et en pleine santé.

Nous avons la conviction que **la santé est plurielle** : elle est à la fois physique et mentale, individuelle et collective (on vit difficilement longtemps en bonne santé dans une société qui va mal). Elle dépend aussi de l'équilibre des écosystèmes naturels. Dans la mesure où notre santé n'est pas uniquement liée à notre patrimoine génétique, il nous est possible d'agir collectivement sur l'ensemble des déterminants de santé (l'environnement, l'alimentation, le lien social, le bien-être au travail etc.). Nous sommes profondément convaincus qu'il est possible de faire plus de santé tout en étant économe et responsable en matière de dépenses.

Montrer que les transitions sont possibles, souhaitables car porteuses d'emplois, de convivialité, réparatrice de nombreuses difficultés (maladies, isolement social, compétition exacerbée ...) est une mission qui permet de contribuer à l'émergence de nouveaux imaginaires, et autant d'ambitions fortes et réalistes.

L'ESS ne peut donner naissance à cet avenir désirable seule. Face aux prises de conscience des enjeux et des leviers d'actions par les citoyens, les entreprises, les scientifiques et chercheurs de diverses spécialités, elle peut contribuer à amplifier la vague qui permettra à l'action publique de donner la dimension nécessaire.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT





L'ESS est porteuse de coopération dans les territoires et fait émerger les dispositifs, les infrastructures de proximité dont chaque individu a besoin pour adopter les modes de vie favorables au lien santé-environnement. Elle apporte ainsi le chaînon manquant entre les gestes et actions individuels et les grandes décisions publiques (planification, réglementation...). Il est souvent difficile de changer seul ses mobilités, son alimentation, de créer le réseau d'entraide pour faire face aux changements... Et renvoyer le tout à la responsabilité individuelle est contre-productif. L'ancrage territorial et la culture démocratique, participative et partenariale de l'ESS sont des atouts décisifs pour faire vivre cette coopération territoriale du passage à l'action.

Harmonie Mutuelle, avec ses 5 millions d'adhérentes et adhérents, 70 000 entreprises clientes, 5 000 salariées et salariés et 2 000 élues et élus ambitionne de contribuer à cette accélération. Son rôle dans le système de santé via la mutualisation, sa contribution à une offre de soins de qualité et accessible, sa gouvernance, son caractère non-lucratif et son engagement en matière de responsabilité sociétale et environnementale sont autant d'éléments pour porter ces objectifs de protection pour tous et toutes.

C'est ainsi que s'est créée notre protection sociale actuelle, celle de l'ère de l'énergie fossile, c'est assurément par le même processus que naîtra la protection sociale écologique et solidaire, la protection sociale de la société post carbone, celle de l'âge du vivant.



2. NOS PROPOSITIONS

Les déterminants de santé sont les facteurs qui interagissent et influent sur l'état de santé d'une personne tout au long de la vie. Ces déterminants peuvent être individuels, environnementaux, sociaux et économiques.

2.1 Inégalités de santé

La stratégie nationale de santé élaborée en 2013 précisait que la part attribuable aux **facteurs « sociaux et environnementaux »** (problèmes financiers, situation professionnelle, conditions de travail, nombre de personnes par pièce, salubrité de l'habitat...) **pèserait pour 80 % dans la constitution des inégalités de santé**, soit directement, soit indirectement par leur influence sur les facteurs comportementaux. Le genre, le niveau des revenus, la position dans la société, le degré d'éducation, la profession et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et les conditions environnementales de vie (logement, pollution, bruit...) contribuent largement à l'état de santé d'une personne.

Pour les chercheurs Pickett et Wilkinson, l'essentiel des maux dont souffrent nos sociétés est profondément lié aux inégalités. « *Dans leur immense majorité, avec une grande constance, nombres d'études confirment que les sociétés inégalitaires font moins bien que les autres. Et la force des preuves en ce sens nous oblige à conclure que, au-delà de la simple corrélation statistique, nous sommes en présence d'un lien de nature causale. L'accroissement de l'inégalité nuit aux sociétés : il dégrade la santé et le bien-être humains.* »

L'accès aux soins et la protection de la famille sont des déterminants de santé. Harmonie Mutuelle poursuit sa mission d'accès aux soins et de protection face aux conséquences financières d'un problème de santé afin de :

- Permettre au plus grand nombre de ne pas cumuler problèmes de santé et financiers (pour accéder aux soins ou pour faire face à l'arrêt de travail, la dépendance, la retraite...)
- Offrir un accompagnement sous forme de services permettant de faire face aux situations de fragilité (assistance, plateforme d'orientation...), et un accès facilité à des soins de qualité aux meilleurs coûts (à travers des établissements de santé constitués en réseaux de soins...)

En outre, la **précarité économique est un facteur majeur d'inégalités entre les femmes et les hommes**, en matière de santé, d'accès au soin et de prise en charge médicale. Les femmes constituent 70 % des travailleurs pauvres, occupent 82 % des emplois à temps partiel et représentent 85 % des familles monoparentales, dont une sur trois vit sous le seuil de pauvreté¹. « *Les emplois précaires, le manque de ressources, les charges domestiques et familiales et les violences sexistes et sexuelles constituent en effet un risque majeur pour la santé mentale et physique des femmes (blessures traumatiques et gynécologiques, troubles psychiques et psychosomatiques, anxiété, conduites addictives, troubles du sommeil...)* »².

¹ Rapport « Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité », Haut Conseil à l'égalité, 2017

² Propos de Catherine Vidal, neurobiologiste, <https://www.institutmontaigne.org/expressions/inegalites-de-sante-entre-femmes-et-hommes-comment-agir-concretement>



En parallèle, 83 % des femmes font de la santé de leur entourage leur priorité, avant leur propre santé³. A ce constat s'ajoute que les maladies des femmes sont moins reconnues et souvent moins diagnostiquées que celles des hommes (troubles gynécologiques, santé cardiovasculaire, santé mentale...).

Convaincue que quand les femmes prospèrent, la société prospère, et qu'il existe un lien indissoluble entre la santé des femmes, la santé de la société et la santé de la planète, Harmonie Mutuelle, en tant qu'entreprise mutualiste à mission, s'engage plus spécifiquement pour la santé des femmes dans toutes ses dimensions. Ainsi, le programme « Prenons soin(s) des femmes » vise à mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les situations de vulnérabilité et à réduire les inégalités de genre dans les conditions de travail.

2.2 Santé et développement durable

Il est désormais reconnu que protection de la santé et protection de l'environnement sont étroitement liés. La santé d'un être humain est la résultante de son patrimoine génétique et de l'interaction qu'il a avec ses écosystèmes sociaux (au sens créés par l'activité humaine : contexte économique, technique, culturel, relations sociales...) et naturels (qualité environnement, pollution, nourriture, eau...).

Nos modes de vie entraînent une dégradation des écosystèmes naturels, avec pour conséquences des risques pour notre santé voire nos vies (pollution, événements climatiques, effondrement de la biodiversité...).

Dans l'Union européenne, 20 % des décès sont liés à la pollution, selon un rapport publié en 2020 par l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

Après avoir considérablement amélioré nos conditions d'existence, ces modes de vie semblent aujourd'hui avoir l'effet inverse et les dégrader. Ainsi la dégradation de l'environnement dégrade la santé avec pour conséquence une progression des dépenses de santé.

La France est, avec l'Allemagne, le pays de l'UE qui consacre aux dépenses de santé la part la plus importante comparé à son PIB (11,3%) et au regard des enjeux à venir (vieillesse de la population, progression des maladies chroniques, tensions économiques et financières...). On peut imaginer qu'il sera difficile de garantir un rythme de progression suffisant pour couvrir la croissance des besoins.

Réduire les moyens consacrés au système de soins, qui connaît déjà de fortes tensions humaines et organisationnelles et dont la qualité restera déterminante pour notre santé semble difficile.

Pour autant, **nous devons agir en amont pour tenter de ralentir le rythme de nos besoins en soins** (qui représentent 98 % des dépenses de notre système de santé) **avec plus de prévention et la création d'un environnement de vie favorable à la pleine santé :**

- Promouvoir les comportements adaptés au quotidien (activité physique, activités de mobilité, alimentation, sommeil...) des individus et des groupes (prévention en entreprise : ex sport en entreprise) ;
- Proposer des bilans de santé pluridisciplinaires mettant en valeur les différents facteurs de santé sociaux (habitudes de vie et conditions de vie), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, du sol) et économique (santé financière) ;

³ Baromètre « Perception des femmes sur leur santé », réalisé en 2023 par Le collectif Femmes de Santé en partenariat avec l'institut d'études CSA.



- Sensibiliser sur les comportements responsables en matière de consommation des produits et équipements de santé (ne pas systématiquement renouveler ses lunettes tous les 2 ans si aucune modification de la vision n'est constatée) ;
- Renforcer le conventionnement avec des réseaux de soins issues de l'ESS comme les centres de santé, d'audition et d'optique mutualistes ;
- Permettre à des personnes ayant de faibles revenus un accès aux aides techniques⁴ à moindre coût, tout en bénéficiant des conseils d'un professionnel ;
- Favoriser le réemploi et le reconditionnement pour les équipements de santé : lunettes, prothèses, matériel d'aide technique ... en créant des filières d'économie circulaire ;
- Promouvoir le recours massif à certaines interventions non médicamenteuses telle que l'activité physique adaptée et l'accompagnement social, voire le soutien psychologique ;
- Encourager les mobilités douces (vélo, marche...) pour les déplacements personnels et professionnels ;
- Placer les individus au cœur des réflexions en intégrant leur vécu expérientiel pour identifier les bons ressorts, actionner les leviers adaptés, et ainsi favoriser la capacité d'agir.

2.3 Santé au travail et changement climatique

En outre, comme l'indique une note d'analyse de France stratégie⁵ « *Les effets du changement climatique sont désormais visibles et reconnus, tant sur la biodiversité que sur la santé humaine. **En revanche, les impacts sur les travailleurs restent peu analysés et peu débattus** alors même que certains métiers pourraient se trouver en première ligne. Le changement climatique affecte – à des degrés divers – tous les travailleurs. Les températures élevées altèrent leurs capacités physiques comme cognitives, menacent parfois leur santé et leur sécurité, surtout en présence de facteurs aggravants tels des gestes métier pénibles, une condition physique fragile ou des trajets domicile-travail éprouvants. Les risques professionnels liés à la chaleur peuvent in fine diminuer la productivité du travail et freiner la croissance économique.* »

Les professionnelles et professionnels de l'ESS sont concerné.e.s : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, ruptures d'approvisionnement de matières premières ou énergies sont de plus en plus fréquentes, intenses et impactent directement les conditions de travail que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. Face à ces situations complexes, la préparation et l'adaptation des organisations feront la différence. Le rôle des employeurs est donc crucial pour mener ces adaptations avec l'appui d'un dialogue social constant fondé sur les réalités du travail.

Les acteurs de l'ESS ont le pouvoir d'agir :

- Avec les pouvoirs publics pour contribuer à définir plan d'adaptation dédié spécifiquement aux risques professionnels liés au changement climatique.
- Avec les entreprises pour sensibiliser les employeurs sur le risque environnemental et les accompagner dans leurs démarches de prévention des risques professionnels liés aux événements climatiques extrêmes : pics de chaleur, vagues de froid...

⁴ Aide technique : cannes, déambulateurs, chaises de douche, barres d'appui, fauteuils roulants, matériel d'aide aux transferts...

⁵ Le travail à l'épreuve du changement climatique, France stratégie, Juin 2023